



Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles

Rapport annuel 2023

Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Territoires visés :

MRC du Domaine-du-Roy

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

MRC de Maria-Chapdelaine



Régie des matières résiduelles
Lac-Saint-Jean

Mesure #1 : Maintenir la quantité de matières résiduelles éliminées à une moyenne égale et/ou inférieure à 399 kg/hab./an.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 1	Informer, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles, sur la performance territoriale des MRC et sur la somme qu'elles reçoivent de la redevance à l'élimination.	En continu.	<p>Performance locale 2023</p> <p>Kilogramme par habitant de déchets ultimes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel : 174 kg/hab. • ICI : 153 kg/hab. • CRD : 225 kg/hab. Total : 552 kg/hab. <p>Taux de récupération PCVMP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel : 56,09 % • ICI : 55,53 % Total : 55,79 % <p>Taux de récupération de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel : 58,40 % • ICI : 0,18 % • Industries agroalimentaires : 98,2 % • Boues de fosses septiques : 100 % Total : 78,56 % <p>Taux de récupération des CRD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidus agrégats (brique, pierre, béton, asphalte) : 86,63 % • Résidus non-agrégats (bois de construction, gypse, bardeau, autres) : 49,89 % Total : 59,73 % 	
Action 2	Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.	En continu.	Voir les actions 4 et 5.	

<p>Action 3</p>	<p>Implanter un mécanisme de caractérisation récurrent des matières résiduelles enfouies aidant à préciser les stratégies nécessaires à leur détournement (étude de caractérisation).</p>	<p>Action réalisée en 2017.</p>	<p>Aucune caractérisation n'a eu lieu en 2023.</p>	<p>Une caractérisation des déchets et des matières recyclables dans les secteurs résidentiels et les ICI a été effectuée de 2015 à 2017 dans les trois MRC.</p> <p>Résultats obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 34 % de matières organiques • 24 % de matières non récupérables • 37 % de matières récupérables • 5 % de matières d'écocentres et autres. <p>La caractérisation des rejets d'écocentres a été effectuée en 2018-2019 dans 6 écocentres.</p> <p>Résultats obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 36,74 % de matériaux de CRD • 1,25 % d'encombrants métalliques • 43,41 % d'encombrants non métalliques • 0,42 % de résidus dangereux • 2,61 % de matières recyclables visées par la collecte sélective
------------------------	---	---------------------------------	--	---

				<ul style="list-style-type: none">• 4,4 % de matières organiques• 10,21 % de résidus ultimes.
--	--	--	--	--

Mesure #2 : Encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et de réduction des déchets.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 4	Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basées sur la hiérarchie des 3RV à travers les médias régionaux, les réseaux sociaux, les visites dans les écoles et autres.	En continu.	<ul style="list-style-type: none"> • 2 984 requêtes d’information de première ligne. • 6 306 abonnés sur la page Facebook de la RMR. • 4 300 abonnés sur la page Facebook Mon bac brun. • 6 communiqués de presse. • 97 mentions et articles de presse. • 9 campagnes publicitaires (changement jour de collecte, calendrier de l’avent écoresponsable, conteneurs de chasse, PGMR, SQRD, écocentres, boues de fosses septiques, distribution du compost, journée du vêtement récupéré). 	<p>281 abonnés de plus qu’en 2022 sur la page Facebook de la RMR.</p> <p><i>Pour une ERE solidaire</i> a rejoint 8 770 élèves en rencontrant 395 classes.</p> <p><i>Pour une ERE secondaire</i> et <i>Pour une ERE d’été</i> ont rejoint 240 élèves en rencontrant 18 classes.</p>
Action 5	Poursuivre le programme de sensibilisation en milieu scolaire et le programme jeunesse de la Régie.	En continu.	<ul style="list-style-type: none"> • 229 subventions pour produits d’hygiène durables. • 4 964 kg de piles récupérées dans les écoles grâce au programme d’éducation à la récupération en milieu scolaire « Jean Pile ». • 9 010 élèves et jeunes sensibilisés grâce aux activités d’éducation relative à l’environnement des programmes scolaires <i>Pour une ERE solidaire</i>, <i>Pour une ERE secondaire</i> et <i>Pour une ERE d’été</i>. 	

Action 6	Diffuser de l'information sur la gestion des matières résiduelles pour les ICI.	En continu.	<ul style="list-style-type: none"> • 138 requêtes ICI d'information de première ligne • 150 accompagnements • Infolettres envoyées aux municipalités les informant des divers services 	
Action 7	Développer un modèle de politique de gestion des matières résiduelles pour les organisations municipales et les encourager à l'adopter.	2018	Action non débutée.	
Action 8	Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors d'événements publics.	2018	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique de dons et commandites a été mise à la disposition des municipalités et d'organismes divers sur le territoire. • Un service gratuit de prêt de bacs de recyclage et de matières organiques est offert pour les organisateurs d'événements et de festivals du Lac-Saint-Jean. En 2023, 3 demandes de « prêt de bacs » ont été traitées. En tout, 22 bacs de recyclage et 19 bacs de matières organiques ont été prêtés. Ainsi, nous estimons avoir évité l'enfouissement d'en moyenne 220 kg de matières recyclables et 285 kg de matières compostables, pour un poids total de 0,505 tonnes. 	La RMR n'a reçu aucune demande de commandite en 2023.

Action 9	Effectuer l'inventaire des aires publiques desservies par des équipements de collecte, identifier les lieux qu'il reste à desservir et évaluer leur implantation avec la participation des municipalités locales.	2017	<ul style="list-style-type: none"> • En 2017, la RMR a octroyé le mandat à la Société de gestion environnementale (SGE) pour brosser un portrait des aires publiques dans les municipalités et effectuer des recommandations. • 14 municipalités des trois MRC ont été approchées par la SGE. 	Le programme de récupération hors foyer est terminé.
Action 10	Diffuser les « bons coups » des municipalités et des ICI à travers divers outils de communication.	2017	Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2023.	
Action 11	Favoriser la participation des ICI au programme ICI ON RECYCLE! et aux autres programmes de RECYC-QUÉBEC.	2016-2021	Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2023.	La RMR a reçu sa certification niveau <i>Performance</i> en 2021 et devra la renouveler en 2024.
Action 12	Bonifier les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles : résidentielles, ICI et CRD.	En continu.	9 campagnes publicitaires ont été réalisées (changement jour de collecte, calendrier de l'avent écoresponsable, conteneurs de chasse, PGMR, SQRD, écocentres, boues de fosses septiques, distribution du compost, journée du vêtement récupéré).	

Mesure #3 : Récupérer 70 % du papier, du carton, du verre et du métal (VPM) en provenance du secteur résidentiel et des ICI.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 13	Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement interdisant ces deux matières recyclables dans les ordures ménagères.	Lorsque le règlement national sera en vigueur.	Action suspendue.	
Action 14	Bonifier les activités de communication afin d'atteindre la clientèle qui ne participe pas au recyclage.	2017	Aucune action entreprise en ce sens en 2023.	
Action 15	Mettre en place une stratégie ciblant les multilogements et les foyers pour personnes âgées afin d'améliorer leur participation (ex. : ISÉ, service-conseil et équipements particuliers).	2017	Aucune action entreprise en ce sens en 2023.	
Action 16	Soutenir la participation au programme de porte à porte de la collecte sélective au moyen de mesures particulières et adaptées (ISÉ, Escouade bleue, etc.), et évaluer sa performance.	Annuelle.	Aucune action entreprise en ce sens en 2023.	
Action 17	Maintenir le programme <i>Une porte, un bac</i> .	Annuelle.	Distribution de 1 048 bacs de recyclage et 389 bacs pour les matières organiques.	

Action 18	Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant les ICI du territoire à participer à un programme de collecte sélective.	Lorsque le règlement national sera en vigueur.	En attente de la réglementation nationale.	
Action 19	Évaluer la possibilité que le service-conseil de la Régie auprès des ICI soit réorienté vers des clientèles cibles telles que les restaurateurs (pour le PVM), les campings et les gros générateurs.	2017	En 2023, une centaine d'ICI ont implanté la collecte des matières organiques.	Mise en place du nouveau programme en septembre 2024.
Action 20	Évaluer la possibilité de développer un programme de collecte sélective adapté aux grands événements (festival, souper dans les rues, etc.).	Mise en place en 2018.	Un service gratuit de prêt de bacs de recyclage est offert pour les organisateurs d'événements et de festivals du Lac-Saint-Jean. En 2023, 3 demandes de « prêt de bacs » ont été traitées. En tout, 22 bacs de recyclage et 19 bacs de matières organiques ont été prêtés. Ainsi, nous estimons avoir évité l'enfouissement d'en moyenne 220 kg de matières recyclables et 285 kg de matières compostables, pour un poids total de 0,505 tonnes.	Nouveau programme à venir en 2025.
Action 21	Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte sélective en étudiant la possibilité d'imposer une taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes	2020	Après évaluation, cette action ne sera pas mise en place. L'augmentation des redevances à l'enfouissement et de la tarification incitative pour participer à la collecte des matières organiques et du recyclage est jugée suffisante.	Ajustement prévu de la taxation des ICI en 2024.

	comparativement à ceux qui ne le font pas.			
Action 22	Élaborer un plan de communication favorisant les ICI dans leur engagement versus la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.	2017	Maintien des communications de base. Action reportée au prochain PGMR.	Début du service de collecte des matières organiques dans les ICI au mois de novembre 2021. Une optimisation du recyclage est offerte par le service-conseil au moment des rencontres avec les ICI. Ce service est toujours en cours. Optimisation de la section ICI du site Internet et développement d'outils spécifiques pour faciliter la gestion des matières résiduelles (affiche avec ABC des bacs, autocollants avec matières acceptées dans le bac brun).
Action 23	Continuer les efforts avec les agriculteurs concernant les plastiques.	En continu.	La RMR a travaillé en collaboration avec l'OGD pour mettre en place des points de collecte de la REP dans ses écocentres.	
Action 24	Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières à la collecte sélective selon les débouchés possibles.	En continu.	Un employé de la RMR veille à l'évolution des marchés et aux nouveaux débouchés des matières.	
Action 25	Évaluer la mise en place de projets pour améliorer le tri des matières au centre de tri, lorsque viable (ex. : plastiques souples de type emplettes).	En continu.	La RMR débutera son projet de modernisation du centre de tri de Roberval en 2024. L'objectif est d'améliorer le tri et la qualité de la matière sortante.	Taux de rejet du centre de tri : 17.12 %

Action 26	Poursuivre la récupération du PSE dans les écocentres de la RMR.	En continu.	22 tonnes de PSE ont été récupérées en 2023.	
Action 27	Effectuer une veille de l'évolution des démarches visant à résoudre la problématique du recyclage du verre au Québec et se positionner relativement à la consigne.	En continu.	Un total de 4 657 tonnes de verre a été utilisé comme matériel de recouvrement au lieu d'enfouissement technique (LET) en 2023.	
Action 28	Analyser les projets à valeur ajoutée concernant le recyclage et la valorisation locale (ex. : dalle écologique).	En continu.	<ul style="list-style-type: none"> • 3 592 unités de matelas ont été amassées dans les écocentres, puis démantelées par une entreprise régionale qui les transforme, entre autres, en bancs de parc. • 4 852 encombrants réfrigérés ont été traités par une entreprise régionale afin de capter les halocarbures et récupérer la mousse isolante. 	Taux de valorisation dans les écocentres : 85 %

Mesure #4 : Recycler 100 % des matières organiques générées par le secteur résidentiel et les ICI.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 29	Favoriser le respect du bannissement de l'élimination des matières organiques annoncé par le gouvernement en adoptant un règlement.	Lorsque le règlement national sera en vigueur.	En attente du règlement national.	
Action 30	Mettre en place un plan de communication régional pour informer les citoyens et les ICI des avantages du recyclage des matières organiques, des modalités de la collecte ainsi que des modes de recyclage de cette matière.	En continu.	Des campagnes de sensibilisation pour le déploiement du service de collecte des matières organiques en collaboration avec la MRC du Fjord-du-Saguenay ont été mises en place de 2020 à 2023 afin d'informer la population et de favoriser la participation : <ul style="list-style-type: none"> • Publications Facebook • Infolettres • Capsules vidéo • Encarts dans les bacs de cuisine • Journaux et radios • Reportages télévisuels • Porte-paroles • Etc. 	Le déploiement du service de collecte de matières organiques dans le secteur résidentiel a été effectué à l'automne 2020. Toutes les résidences unifamiliales, les multilogements, les résidences de personnes âgées ainsi que les secteurs de villégiature ont reçu des bacs bruns selon la politique de desserte établie.

Action 31	<p>Planifier la construction d'infrastructures de traitement des matières organiques d'une capacité suffisante pour traiter l'ensemble des matières organiques du territoire de planification en considérant l'acceptabilité sociale.</p> <p>Réaliser dès 2016 un dépistage auprès de sites existants de compostage pour suivre d'éventuels risques de propagation d'insectes et de pathogènes, notamment près des bleuetières.</p>	2016-2021	<p>Le centre de compostage de Dolbeau-Mistassini est en service depuis le 5 octobre 2020. Le centre de compostage d'Hébertville-Station est en opération depuis le 16 août 2021.</p>	<p>Un tamiseur a été acheté en 2023.</p> <p>Un dépistage a été fait en 2023 et aucun signe d'augmentation du risque de propagation d'insectes et de pathogènes n'a été observé.</p>
Action 32	<p>Planifier l'achat de bacs bruns pour le résidentiel adaptés au territoire et prévoir une collecte intégrée pour les petits ICI. Prévoir aussi un mode de collecte pour les plus gros ICI (bacs et conteneurs bruns).</p>	2016-2022	<p>La collecte sélective des matières organiques pour les ICI a débuté en 2021. Près d'une centaine d'ICI y participent.</p>	<p>La collecte des matières organiques résidentielles a débuté le 19 octobre 2020.</p> <p>47 017 bacs bruns de 240 litres et 54 684 mini-bacs de cuisine de 7 litres ont été distribués dans les 36 municipalités du Lac-Saint-Jean et dans la communauté de Mashteuiatsh.</p>
Action 33	<p>Favoriser le développement de projets communautaires (jardins et compostage communautaires, compostage de quartier, etc.), lorsqu'applicable.</p>	En continu.	<p>Les citoyens ont accès à des composteurs à prix réduit disponibles dans le réseau des écocentres.</p>	

Action 34	Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques (ISÉ, service-conseil, programmes adaptés, équipements particuliers, etc.).	2021	Le déploiement du service de collecte chez les ICI a commencé à l'automne 2021. Un accompagnement de base est offert, et une boîte à outils numérique a été créée.	
Action 35	Publiciser des conseils et fournir un accompagnement aux usagers afin de réduire les inconvénients liés à la collecte des matières organiques.	En continu.	La RMR a poursuivi la sensibilisation aux bonnes pratiques du bac brun via des publications sur Facebook et dans les médias écrits. <ul style="list-style-type: none"> • Odeurs • Bac gelé en hiver • Avantages du bac brun • Utilisation du bac de cuisine 	
Action 36	Sensibiliser les locataires d'immeubles multilogements à l'utilisation du service de collecte des matières organiques.	En continu.	Les locataires de multilogements ont été inclus dans la campagne de sensibilisation lors du déploiement du service de collecte des matières organiques.	
Action 37	Effectuer un suivi des taux de récupération des matières organiques.	En continu.	Taux de récupération de la matière organique <ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel : 5,40 % • ICI : 0,18 % • Industries agroalimentaires : 98,22 % • Boues de fosses septiques : 100 % Total : 78 568 %	

Action 38	Favoriser la valorisation locale et régionale du compost produit par la Régie.		La RMR a organisé, en collaboration avec la MRC du Fjord-du-Saguenay, une semaine de distribution du compost qui s'est déroulée entre les 1ers et 3 juin 2023. 52 lieux de distribution ont été organisés par 49 municipalités.	
Action 39	Offrir des services-conseils aux ICI et analyser la possibilité de développer des programmes pour les gros générateurs tels que les restaurateurs, les cafétérias, les hôpitaux, etc.	2021-2022	Le déploiement du service de collecte chez les ICI a commencé à l'automne 2021. Un accompagnement de base pour l'implantation du service est offert, et une boîte à outils numériques a été créée.	
Action 40	Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte des matières organiques, en étudiant la possibilité d'imposer une tarification et/ou une taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.	2021-2022	Une tarification incitative est offerte pour encourager les ICI à mettre en place le service. Aussi, des bacs bruns sont offerts et livrés gratuitement jusqu'à un maximum de 10.	
Action 41	Impliquer les municipalités locales membres de la Régie dans l'implantation de la gestion de cette matière (plan de gestion des matières résiduelles interne pour les municipalités).	2021-2022	Les installations municipales sont incluses dans le plan de déploiement du service de collecte des matières organiques qui a débuté en novembre 2021.	

Mesure #5 : S'assurer que les générateurs valorisent les boues provenant des secteurs municipaux et agroalimentaires lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 42	Encourager les municipalités locales à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues municipales valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	2017	Action non débutée.	
Action 43	Sensibiliser les ICI à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues agroalimentaires valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	2018	Action non débutée.	
Action 44	Promouvoir par des actions de communication ciblées la valorisation des boues d'épuration municipales si leur qualité physico-chimique le permet.	En continu.	Action non débutée.	
Action 45	Évaluer les scénarios applicables et leur mise en œuvre concernant la valorisation des boues municipales et des boues agroalimentaires, si les générateurs de ces secteurs n'assument pas cette valorisation.	2020	Action non débutée.	

Mesure #6 : Valoriser 70 % des CRD et 100 % du bois devant faire l’objet d’un bannissement de l’enfouissement en fonction des directives gouvernementales.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 46	Proposer l’adoption d’un règlement municipal interdisant l’élimination du bois.	Lorsque le règlement national sera en vigueur.	En attente du règlement national.	
Action 47	Évaluer avec le milieu la pertinence d’élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales.	2018	En continu.	
Action 48	Tenir des rencontres annuelles avec les intervenants du secteur CRD afin de se tenir informé du développement régional de cette filière.	2018	Action non débutée.	
Action 49	Faire connaître aux ICI et aux intervenants du secteur CRD les objectifs de la Politique ainsi que ceux du PGMR régional.	2019	Action non débutée.	
Action 50	Analyser les possibilités d’élargir l’accès des écocentres aux entrepreneurs en construction.	En continu.	Les petits entrepreneurs produisant du CRD ont accès aux écocentres pour un maximum de 10 m ³ au coût de 10 \$/m ³ .	
Action 51	Acquérir des connaissances concernant la deuxième transformation du bois.	2019	Action non débutée.	

Action 52	Réaliser une analyse de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri de CRD (plateforme de tri de CRD).	2020	Action non débutée.	
Action 53	Évaluer la possibilité d'interdire au LET d'Hébertville-Station l'enfouissement du gypse et de développer une filière pour sa valorisation (éviter les problèmes d'odeurs).	2020	Aucune interdiction en vigueur. Cependant, nous limitons l'enfouissement du gypse en informant les ICI sur les possibilités de valorisation. Dans les écocentres, le gypse reçu est envoyé à <i>Gypse du Fjord</i> pour y être valorisé.	À l'automne 2023, l'entreprise <i>Gypse du Fjord</i> a fermé ses portes. Le gypse est désormais envoyé au LET d'Hébertville-Station.
Action 54	Développer les occasions de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bois.	2019	Action en cours de réalisation.	En 2019, cinq rencontres avec Produits forestiers Résolu (PFR) ont eu lieu pour évaluer les possibilités de valorisation du bois aux usines de Dolbeau-Mistassini et de Saint-Félicien. Ainsi, depuis 3 ans, PFR récupère une partie du bois des écocentres de la RMR.
Action 55	Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de bois dans les devis de construction des infrastructures municipales.	Lorsque le règlement national sera en vigueur.	En attente du règlement national.	
Action 56	Évaluer la possibilité d'introduire des mesures réglementaires coercitives lors de l'émission des permis de CRD afin de favoriser le tri à la source, directement sur les chantiers.	Lorsque le règlement national sera en vigueur.	En attente du règlement national.	

Mesure #7 : Récupérer et valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 57	Analyser la possibilité d'instaurer une obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'émission des permis de construction et de démolition.	2019	Action non débutée.	
Action 58	Recommander aux municipalités d'inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte dans leurs devis de construction d'infrastructures.	2019	Action non débutée.	
Action 59	Acquérir des connaissances sur les quantités générées par les municipalités membres de la Régie (agrégats, balayures de rue, etc.).	2018	Action non débutée.	

Mesure #8 : Maintenir l'accès aux écocentres pour les encombrants, les RDD et le matériel électronique, et s'adapter aux nouvelles responsabilités élargies des producteurs.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 60	Promouvoir les programmes de récupération des matières assujetties au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) et les endroits pour la récupération de ces matières visées.	En continu.	La promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de la REP est effectuée en continu lors de demandes d'information des citoyens et des ICI. Elle est également réalisée auprès de citoyens utilisateurs des écocentres. Plusieurs ICI offrent aussi des points de dépôt.	
Action 61	Poursuivre l'offre de dépôt des encombrants, des RDD et des produits électroniques dans les écocentres.	En continu.	Les citoyens peuvent aller porter leurs encombrants, RDD et produits électroniques aux écocentres durant les heures d'ouverture.	
Action 62	Évaluer les scénarios possibles et mettre en œuvre un programme de gestion par la Régie des halocarbures dans les écocentres.	En continu.	La création d'une REP avec GoRecycle permet de diminuer les coûts de gestion de la Régie pour cette matière.	4 852 encombrants réfrigérés provenant des écocentres ont été traités en 2023.
Action 63	Réaliser un suivi systématique de l'implantation en continu de nouvelles REP par le gouvernement et se planifier en conséquence. Favoriser les organismes régionaux, lorsque possible.	En continu.	Suivis réguliers selon les dossiers en cours de réalisation.	

Action 64	Encourager la réutilisation des encombrants non métalliques et optimiser la chaîne de valorisation des matières telles que matelas, sommiers, meubles et tapis par le biais de l'économie sociale, lorsque possible (ex. : projet-pilote de récupération des matelas et des sommiers avec l'entreprise d'économie sociale Groupe Coderr).	En continu.	<ul style="list-style-type: none"> • 3 592 matelas ont été récupérés en 2023 par le Groupe Coderr, qui les démantèle et revend le fer. • 339 tonnes de gypse ont été récupérées par <i>Gypse du Fjord</i> (entreprise régionale), qui le transforme en additif pour le sol. 	À l'automne 2023, l'entreprise <i>Gypse du Fjord</i> a fermé ses portes. Le gypse est désormais envoyé au LET d'Hébertville-Station.
Action 65	Évaluer la mise en place de moyens pour favoriser le renforcement de la récupération des RDD auprès des agriculteurs.	2018	Action non débutée.	
Action 66	Évaluer la possibilité d'utiliser les éco-centres comme points de chute pour les RDD des petits ICI assimilables aux RDD résidentiels.	2019	Action non débutée.	

Mesure #9 : Promouvoir les services destinés au réemploi ainsi que les actions favorisant la réduction à la source.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 67	Maintenir la collaboration avec les OBNL du territoire (comptoirs vestimentaires, friperies, etc.) pour le réemploi de certaines matières dans les écocentres.	En continu.	Dans les écocentres, le réemploi s'effectue de différentes manières : <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec l'organisme Réemploi+ pour les objets courants de type quincaillerie. • Écodon direct aux citoyens. • Collaboration avec les organismes locaux de réemploi afin de contribuer à l'économie sociale. 	
Action 68	Appliquer le principe d'exemplarité, qui est un moteur important de mobilisation. La Régie publicisera le programme de RECYC-QUÉBEC « ICI ON RECYCLE » au sein des ICI, des municipalités et des MRC.	En continu.	Aucune action spécifique réalisée en 2023.	Niveau <i>Performance</i> atteint par les bureaux administratifs en 2021 et devra la renouveler en 2024.
Action 69	Promouvoir l'herbicyclage.	En continu.	Une publication Facebook a été publiée le 18 juin 2023 pour promouvoir les avantages de l'herbicyclage.	
Action 70	Analyser la faisabilité de la mise en place de l'écovente (vente de matières réutilisables provenant des écocentres avec un potentiel telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.).	En continu.	Dans les écocentres, le réemploi s'effectue de différentes manières : <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec l'organisme Réemploi+ pour les objets courants de type quincaillerie. • Programme Écodon. • Collaboration avec les organismes locaux de réemploi afin de contribuer à l'économie sociale. 	

Action 71	Continuer la promotion des formations sur le compostage domestique et réévaluer la pertinence d'un programme de subventions pour l'acquisition d'un composteur domestique.	En continu.	Aucune action réalisée en 2023.	Les formations sur le compostage qui sont offertes chaque printemps dans les 3 MRC du Lac-Saint-Jean sont en pause depuis la mise en place du service de collecte des matières organiques.
Action 72	Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles.	En continu.	Le service-conseil offert aux ICI et aux citoyens dirige quotidiennement leurs demandes, selon leurs besoins, vers les organismes spécialisés régionaux. Les valoristes dans les écocentres en font de même.	
Action 73	Analyser la possibilité d'instaurer des pratiques municipales de réduction à la source (conseils en ligne, directives pour l'utilisation du papier blanc, etc.).	2018	Aucune action réalisée en 2023.	Plusieurs municipalités ont pris des mesures de réduction à la source. Les municipalités n'ont pas l'obligation de dévoiler les nouvelles pratiques adoptées à la RMR.
Action 74	Prévoir des ISÉ pour sensibiliser les citoyens et les ICI au réemploi et à la réduction à la source.	En continu.	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes publicitaires (Campagne MO, SQRD, écocentres, temps des Fêtes écoresponsable). • Communiqué de presse et publications Facebook pour inviter les citoyens à faire un don au projet Réemploi+ via le réseau des écocentres. 	
Action 75	Étudier la possibilité de favoriser l'implantation d'une économie circulaire basée sur la synergie des sous-produits.	2022	Aucune action réalisée en 2023.	

Mesure #10 : Suivre et diffuser à la population l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur une base annuelle.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 76	Présenter annuellement au conseil des maires l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs de la Politique gouvernementale et des coûts.	Annuelle.	Présence mensuelle aux tables des directeurs généraux des 36 municipalités pour faire le suivi des actions de la RMR liées au PGMR.	
Action 77	Publier, dans un rapport annuel, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par la Régie.	Annuelle.	Les résultats obtenus ont été diffusés sur la page Facebook de la RMR.	
Action 78	Faire connaître aux secteurs des ICI les objectifs de la Politique ainsi que ceux du PGMR régional.	2018	En continu.	
Action 79	Doter la Régie d'un tableau de bord pour permettre le suivi des actions posées et en assurer le soutien.	2020	Action non débutée.	Des tableaux de bord sont en place, mais celui pour le suivi du PGMR est à venir en 2024.

Mesure #11 : Suivre et connaître l'ensemble des statistiques liées au gisement présent sur le territoire des trois MRC du Lac-Saint-Jean.				
Actions	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
Action 80	Acquérir des connaissances concernant les matières visées par le PGMR dont, notamment, les résidus spécifiques de transformation industrielle et les résidus de la deuxième transformation du bois.	2019	Action non débutée.	La RMR connaît les matières qu'elle gère (acceptées dans les écocentres), mais pas celles gérées par des tierces organisations.